Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 13 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_01-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le onze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 05 décembre 2024 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 05 décembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT à Sébastien COURBET, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Sylvie PORQUET à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET, Nicole ERIPRET, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Carole GUENARD.

2024/12-11/01
DECISION MODIFICATIVE N°4

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que,
Vu le budget voté,

Considérant la nécessité de rééquilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement :

FONTIONNEMENT DEPENSES

Article 64111- 020 Rémunérations principales	+ 60 000.00€
Article 65888 - 020 Autres charges gestion courantes	- 121 889.43€
Article 661121 - 020 ICNE	+ 3 650.00€
Article 6811 – 01 Dotations amortissements	+ 58 239.43€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Dotations amortissements	+ 58 239.43€

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 13 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_01-DE

Articles 2802- Fonc. 01	
28031	70.72€
2805	3 518.23€
28128	2 181.42€
281312	394.13€
281316	330.67€
281318	187.40€
281351	4 474.71€
28138	802.92€
28151	10 663.23€
281534	1 380.51€
281538	2 336.14€
281568	611.42€
2815731	144.67€
2815738	1 343.06€
2815741	864.66€
28158	18 870.25€
28181	7 168.07€
281838	292.54€
28188	2 297.68€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 86 Ecole Baroux
Article 21312 – 212 + 58 239.43€

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : de modifier le budget comme suit :

FONTIONNEMENT DEPENSES

Article 64111- 020 Rémunérations principales	+ 60 000.00€
Article 65888 - 020 Autres charges gestion courantes	- 121 889.43€
Article 661121 - 020 ICNE	+ 3 650.00€
Article 6811 – 01 Dotations amortissements	+ 58 239.43€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Dotations amortissements	+ 58 239.43€
Articles 2802- Fonc. 01	307.00€
28031	70.72€
2805	3 518.23€
28128	2 181.42€
281312	394.13€
281316	330.67€
281318	187.40€
281351	4 474.71€

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 13 DEC. 2024
ID : 080-218004655-20241211-2024_12_11_01-DE

28138	802.92€
28151	10 663.23€
281534	1 380.51€
281538	2 336.14€
281568	611.42€
2815731	144.67€
2815738	1 343.06€
2815741	864.66€
28158	18 870.25€
28181	7 168.07€
281838	292.54€
28188	2 297.68€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 86 Ecole Baroux
Article 21312 – 212 + 58 239.43€

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Carole GUENARD

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUEAU 80330

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 21	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 13 DEC. 2024 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le 16 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_02-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le onze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 05 décembre 2024 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 05 décembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT à Sébastien COURBET, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Sylvie PORQUET à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET, Nicole ERIPRET, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Carole GUENARD.

2024/12 -11/02
AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

VU le code général des collectivités territoriales, article L 1612-1
Considérant qu'il convient d'assurer le bon fonctionnement des services,

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : A compter du 1er janvier 2025, le Maire est autorisé à faire application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT T.T.C.
Opération 100	Rénovation mairie	250 000 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le 16 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_02-DE

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance, **Le Maire,**

Carole GUENARD **Pascal OURDOUILLE**

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 21	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 16 DEC. 2024 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le 16 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_03-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le onze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 05 décembre 2024 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 05 décembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT à Sébastien COURBET, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Sylvie PORQUET à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET, Nicole ERIPRET, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Carole GUENARD.

2024/12 -11/03
SOLDE SUITE A DISSOLUTION DU BUDGET RÉGIE TRANSPORT

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que

Vu la délibération du 19/09/2022, le budget annexe de la Régie de Transport a été dissout, et ses comptes intégrés au budget principal au 31/12/2022.

A la clôture budgétaire, le solde du budget régie de transport présentait un montant de 220 874.64€ au compte 1064 dit compte « non budgétaire ».

Ce budget relevait de l'instruction budgétaire et comptable M43.

Le budget principal de la commune, par contre, relève de l'instruction budgétaire et comptable M57, dans laquelle le compte 1064 est « budgétaire ».

Par conséquent, le solde au compte 1064 du budget de régie de transport n'a pas impacté le résultat d'investissement du budget de la commune lors des opérations de bascule.

Considérant les suites données au recours gracieux intenté par la Ville de Longueau par M. Pascal Flamme, Directeur départemental par intérim de la Direction départementale des Finances publiques de la Somme, informant la commune que l'écriture de bascule M43/M57 va être rectifiée par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques, dans le

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le 16 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_03-DE

budget principal de la commune au moyen d'une écriture dite « en schéma libre » soit un débit au compte 1064 et un crédit au compte 192 à hauteur de 228 874.64€ par opération d'ordre non budgétaire. Et qu'en fin d'exercice, le compte 192 du budget principal sera pris en compte dans le calcul du résultat d'investissement et ce montant apparaîtra dans le résultat de clôture 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : d'APPROUVER ces inscriptions et mouvements budgétaires

Article 2 : d'AUTORISER le Maire, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance, **Le Maire,**

Carole GUENARD **Pascal QURDOUILLE**

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 21	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 16 DEC. 2024 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le : 17 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_11_11_04-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le onze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 05 décembre 2024 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 05 décembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT à Sébastien COURBET, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Sylvie PORQUET à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET, Nicole ERIPRET, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Carole GUENARD.

2024/12 -11/04
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DANIEL FERY

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la règlementation relative aux établissements recevant du public ;

VU la règlementation relative à l'accessibilité des locaux ;

CONSIDERANT la nécessité de veiller à la sécurité des usagers ;

CONSIDERANT la nécessité de règlementer l'utilisation des salles municipales ; CONSIDERANT qu'il convient de modifier le règlement actuel ;

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur annexé de la salle Daniel FERY.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : d'ADOPTER la mise en place du nouveau règlement à compter du 1er janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_11_11_04-DE

Article 2 : d'AUTORISER le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Carole GUENARD

Le Maire,

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 21	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 17 DEC. 2024 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_05-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le onze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 05 décembre 2024 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 05 décembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT à Sébastien COURBET, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Sylvie PORQUET à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET, Nicole ERIPRET, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Carole GUENARD.

2024/12 -11/05
CAUTIONNEMENT LOCATION DE LA SALLE DENIS PAPIN

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

qu'il est nécessaire de fixer, par délibération, le montant de la caution pour la location de la salle Denis PAPIN.

Il est proposé une caution de 500 €.

Cette caution sera encaissée en cas d'état des lieux négatif.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : de FIXER une caution d'un montant de 500 €

Article 2 : cette caution sera encaissée en cas d'état des lieux négatif.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_05-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Carole GUENARD

Le Maire,

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 21	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 18 DEC. 2024 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_06-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le onze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 05 décembre 2024 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 05 décembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT à Sébastien COURBET, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Sylvie PORQUET à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET, Nicole ERIPRET, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Carole GUENARD.

2024/12 -11/06
REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DENIS PAPIN

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la règlementation relative aux établissements recevant du public ;

VU la règlementation relative à l'accessibilité des locaux ;

CONSIDERANT la nécessité de veiller à la sécurité des usagers ;

CONSIDERANT la nécessité de règlementer l'utilisation des salles municipales ;

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur annexé de la salle Denis PAPIN.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : de DÉCIDER d'adopter la mise en place du règlement à compter du 1er janvier 2025.

Article 2 : d'AUTORISER le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_06-DE

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Carole GUENARD

Le Maire,

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 21	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 18 DEC. 2024 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_07-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le onze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 05 décembre 2024 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 05 décembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT à Sébastien COURBET, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Sylvie PORQUET à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET, Nicole ERIPRET, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Carole GUENARD.

2024/12 -11/07
DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL

Le Conseil Municipal doit définir le nombre et les dates des dérogations au repos dominical pour l'année 2025, lorsqu'ils sont supérieurs à cinq.
La communauté d'agglomération qui en a voté huit impose aux communes membres le même nombre de dérogation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'entériner les 08 dates suivantes pour les commerces de détail pour 2025 :
12 janvier, 29 juin, 23 novembre, 30 novembre, 07 décembre, 14 décembre, 21 décembre, 28 décembre 2025.

La branche « secteur automobile » est exclue de ce dispositif, le nombre des dimanches ne pouvant excéder 5 :
19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre, 12 octobre 2025.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : de RETENIR les dates suivantes pour les dérogations au repos dominical pour 2025 :

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_07-DE

12 janvier, 29 juin, 23 novembre, 30 novembre, 07 décembre, 14 décembre, 21 décembre, 28 décembre 2025.

Pour La branche « secteur automobile » pour 2025 :
19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre, 12 octobre 2025.

Article 2 : ces décisions seront actées par arrêté municipal.

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Carole GUENARD

Le Maire,

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 21	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 17 DEC. 2024 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_08-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le onze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 05 décembre 2024 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 05 décembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT à Sébastien COURBET, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Sylvie PORQUET à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET, Nicole ERIPRET, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Carole GUENARD.

2024/12-11/08
CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC ICF HABITAT NORD EST PORTANT SUR LE MODE DE GESTION DES LOGEMENTS RESERVATAIRES

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 pour l'Evolution du Logement, de L'Aménagement et du Numérique (ELAN)

VU, la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS)

VU, le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux

VU la délibération 2023/12-13/14 prise par le Conseil Municipal en date du 13 Décembre 2023, approuvant le principe de la convention type « passage à la gestion en flux » des réservations à signer entre la Ville et les différents bailleurs sociaux implantés sur la commune.

Considérant la nécessité, de signer une convention portant sur les modalités de gestion du contingent réservataire de la ville de Longueau par le bailleur social ICF HABITAT NORD EST dans le respect des dispositions du CCH.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_08-DE

Considérant que le mode de gestion retenu est celui de la **gestion déléguée en flux réel ou fixe** entre les parties dans la présente convention.

Monsieur le Maire indique que le passage de la gestion en stock à celui de la gestion déléguée en flux permet de faire un inventaire du nombre de logements ICF Nord Est sur la commune. A partir de de ce nombre de logements, un calcul à partir de l'application du taux de rotation permet de définir le flux de logements réservés à la Mairie de Longueau

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : d'Autoriser le Maire à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention de réservation de logement locatifs sociaux avec **le bailleur social ICF HABITAT NORD EST.**

Article 2 : de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance, **Le Maire,**

Carole GUENARD **Pascal OURDOUILLE**

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 21	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 20 DEC. 2024 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_09-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le onze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 05 décembre 2024 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 05 décembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT à Sébastien COURBET, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Sylvie PORQUET à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET, Nicole ERIPRET, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Carole GUENARD.

2024/12-11/09
CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LA SIP PORTANT SUR LE MODE DE GESTION DES LOGEMENTS RESERVATAIRES

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 pour l'Evolution du Logement, de L'Aménagement et du Numérique (ELAN)

VU, la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS)

VU, le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux

VU la délibération 2023/12-13/14 prise par le Conseil Municipal en date du 13 Décembre 2023, approuvant le principe de la convention type « passage à la gestion en flux » des réservations à signer entre la Ville et les différents bailleurs sociaux implantés sur la commune.

Considérant la nécessité, de signer une convention portant sur les modalités de gestion du contingent réservataire de la ville de Longueau par le bailleur social LA SIP dans le respect des dispositions du CCH.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 20 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_09-DE

Considérant que le mode de gestion retenu est celui de la **gestion déléguée en flux** telle fixée entre les parties dans la présente convention.

Monsieur le Maire indique que le passage de la gestion en stock à celui de la gestion déléguée en flux permet de faire un inventaire du nombre de logements de la SIP sur la commune. A partir de de ce nombre de logements, un calcul à partir de l'application du taux de rotation permet de définir le flux de logements réservés à la Mairie de Longueau

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : d'Autoriser le Maire à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention de réservation de logement locatifs sociaux avec **le bailleur social LA SIP**

Article 2 : de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance, **Le Maire,**

Carole GUENARD **Pascal OURDOUILLE**

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 21	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 20 DEC. 2024 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 13 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_01-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le onze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans le hall de l'école maternelle Louis Prot, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 05 décembre 2024 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 05 décembre 2024.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Céline ROHAUT à Sébastien COURBET, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Sylvie PORQUET à Roland ARNOLD.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET, Nicole ERIPRET, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Nathalie MARCHAND, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Carole GUENARD.

2024/12-11/01
DECISION MODIFICATIVE N°4

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que,
Vu le budget voté,

Considérant la nécessité de rééquilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement :

FONTIONNEMENT DEPENSES

Article 64111- 020 Rémunérations principales	+ 60 000.00€
Article 65888 - 020 Autres charges gestion courantes	- 121 889.43€
Article 661121 - 020 ICNE	+ 3 650.00€
Article 6811 – 01 Dotations amortissements	+ 58 239.43€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Dotations amortissements	+ 58 239.43€

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 13 DEC. 2024
ID : 080-218004653-20241211-2024_12_11_01-DE

Articles 2802- Fonc. 01	
28031	70.72€
2805	3 518.23€
28128	2 181.42€
281312	394.13€
281316	330.67€
281318	187.40€
281351	4 474.71€
28138	802.92€
28151	10 663.23€
281534	1 380.51€
281538	2 336.14€
281568	611.42€
2815731	144.67€
2815738	1 343.06€
2815741	864.66€
28158	18 870.25€
28181	7 168.07€
281838	292.54€
28188	2 297.68€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 86 Ecole Baroux
Article 21312 – 212 + 58 239.43€

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE :

Article 1 : de modifier le budget comme suit :

FONTIONNEMENT DEPENSES

Article 64111- 020 Rémunérations principales	+ 60 000.00€
Article 65888 - 020 Autres charges gestion courantes	- 121 889.43€
Article 661121 - 020 ICNE	+ 3 650.00€
Article 6811 – 01 Dotations amortissements	+ 58 239.43€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Dotations amortissements	+ 58 239.43€
Articles 2802- Fonc. 01	307.00€
28031	70.72€
2805	3 518.23€
28128	2 181.42€
281312	394.13€
281316	330.67€
281318	187.40€
281351	4 474.71€

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le 13 DEC. 2024
ID : 080-218004655-20241211-2024_12_11_01-DE

28138	802.92€
28151	10 663.23€
281534	1 380.51€
281538	2 336.14€
281568	611.42€
2815731	144.67€
2815738	1 343.06€
2815741	864.66€
28158	18 870.25€
28181	7 168.07€
281838	292.54€
28188	2 297.68€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 86 Ecole Baroux
Article 21312 – 212 + 58 239.43€

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Carole GUENARD

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUEAU 80330

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 17 Nombre de suffrages exprimés : 21	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 13 DEC. 2024 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

VILLE DE Longueau

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024

NUMERO	OBJET DE LA DÉLIBERATION	VOTE
24/12-11/01	Décision modificative n°4	UNANIMITÉ
24/12-11/02	Autorisation pour l'engagement de dépenses avant le vote du budget	UNANIMITÉ
24/12-11/03	Solde suite à dissolution du budget régie transport	UNANIMITÉ
24/12-11/04	Modification règlement intérieur de la salle Daniel FERY	UNANIMITÉ
24/12-11/05	Cautionnement location du gymnase Denis PAPIN	UNANIMITÉ
24/12-11/06	Règlement intérieur du gymnase Denis PAPIN	UNANIMITÉ
24/12-11/07	Dérogation au repos dominical	UNANIMITÉ
24/12-11/08	Convention de réservation de logements sociaux avec ICF habitat Nord Est portant sur le mode de gestion des logements réservataires	UNANIMITÉ
24/12-11/09	Convention de réservation de logements sociaux avec la SIP portant sur le mode de gestion des logements réservataires	UNANIMITÉ

A Longueau, le 12/12/2024

Le Maire,

Pascal OURDOUILLÉ

Hôtel de ville – BP N°5 – 80330 LONGUEAU
Tél. 03 22 46 86 46 – accueil@ville-longueau.fr
www.ville-longueau.fr

AMIENS MÉTROPOLE